



*MUNICIPALITE
DE
MONTRICHER*

Montricher, le 21 février 2022

Au Conseil communal de et à
1147 Montricher

PREAVIS MUNICIPAL n°01/2022

Augmentation de la limite du compte courant auprès de la Banque Raiffeisen du Mont-Tendre

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le présent préavis a pour objet d'augmenter la limite du compte courant du compte n° CH27 8080 8004 1373 3712 6 auprès de la Banque Raiffeisen du Mont-Tendre.

A plusieurs occasions en cours d'année, ce compte se trouve débiteur en fonction de paiements importants effectués (salaires, fournisseurs, contributions aux entités régionales et cantonales, etc.) par ce que l'on appelle la trésorerie courante.

Par ailleurs, la commune n'est pas maître des rentrées fiscales versées par l'Etat de Vaud, rentrées qui ne correspondent pas nécessairement à nos besoins de liquidités. Ainsi, porter l'augmentation de la limite en compte courant de CHF 400'000.-- (quatre cents mille francs) à CHF 1'000'000.-- (un million de francs) permettrait de ne pas retarder plus que nécessaire nos paiements. Le taux d'intérêt reste inchangé, il est et sera toujours de 3% par an.

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous vous demandons de bien vouloir voter la résolution suivante.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTRICHER

- Vu le préavis n° 01/22 de la Municipalité
- Vu le rapport de la commission des finances d'étudier ce préavis
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

- D'autoriser la Municipalité à augmenter la limite du compte courant du compte n° CH27 8080 8004 1373 3712 6 auprès de la Banque Raiffeisen du Mont-Tendre courant de **CHF 400'000.-- (quatre cents mille francs) à CHF 1'000'000.-- (un million de francs)** permettrait de ne pas retarder plus que nécessaire nos paiements. Le taux d'intérêt reste inchangé, il est et sera toujours de 3% par an.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

D. Amez-Droz

La Secrétaire

L. Vacheron

